COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avec l'ouverture aux associations, micro-entrepreneurs, professions libérales et agricoles, la plateforme « masques-pme.laposte.fr » est désormais accessible à 1 995 891 structures de la région Ile-de-France.

Paris, le 19/05/2020

La plateforme « masques-pme.laposte.fr », dans un premier temps réservée aux entreprises de moins 50 salariés, est, depuis le lundi 11 mai, accessible aux associations employant des salariés, aux micro-entrepreneurs, aux professions libérales et agricoles. En Ile-de-France, 1 995 891 structures peuvent dorénavant accéder à la plateforme.
De plus, elle s'étend également, depuis le 18 mai, aux entreprises de 50 à 249 salariés.
Lancée dans le cadre de la crise le samedi 2 mai par le ministère de l'Economie et des Finances avec l'appui de La Poste et le soutien des réseaux des CCI, CMA et des Chambres d'agriculture, la plateforme permet aux entreprises de commander des masques « grand public » lavables et réutilisables pour ses salariés. A ce jour, elle a déjà permis à plus de 40 000 entreprises de commander 1,5 million de masques représentant un équivalent de 30 millions d'usage, dont 10 638 entreprises en Ile-de-France.

Ouverte à son lancement aux entreprises de moins de 50 salariés ressortissantes des réseaux des CCI et des CMA, la plateforme « masques-pme.laposte.fr » est accessible, depuis le lundi 11 mai, aux associations, micro-entrepreneurs, professions libérales et agricoles. Au total, 1 995 891 structures de la région Ile-de-France peuvent passer commande sur la plateforme qui propose 10 millions de masques « grand public » à la commercialisation.

Impulsée par le ministère de l'Economie et des Finances (Direction générale des entreprises), avec l'appui de La Poste et le soutien de CCI France, CMA France et des Chambres d'agriculture, en vue de favoriser la reprise de l'activité économique dans le contexte d'un déconfinement progressif du pays, la plateforme « masques-pme.laposte.fr » a permis, depuis son ouverture samedi 2 mai, à plus de **40 000 entreprises de commander 1,5 million de masques** « grand public » lavables et réutilisables, soit un équivalent de 30 millions d'usage. Parmi celles-ci, 10 638 entreprises d'Ile-de-France ont commandé des masques pour leurs salariés sur la plateforme.

Les masques commercialisés sur la plateforme « masques-pme.laposte.fr » sont fabriqués dans le respect des spécifications fixées par les autorités sanitaires (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en lien avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Ces masques lavables et réutilisables 20 fois sont en textile à filtration garantie (plus de 90% des particules d'une taille égale ou supérieure à 3 microns).

Il est rappelé que le port du masque s'inscrit dans le strict respect des gestes barrières qu'il complète et auxquels il ne saurait se substituer, ainsi que des mesures d'organisation du travail mises en place par chaque entreprise pour assurer une reprise de l'activité dans des conditions sanitaires irréprochables.

Pour assurer la commercialisation et la distribution des 10 millions de masques, le secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, via la Direction générale des entreprises (DGE), s'appuie sur l'infrastructure logistique de La Poste qui met en place, avec l'expertise de sa filiale numérique Docaposte, un dispositif complet comprenant l'achat et le paiement en ligne, la préparation des commandes et la livraison sur site.

Concrètement, après s'être connectées et identifiées sur la plateforme, les entreprises et structures passent leur commande de masques en fonction de leurs besoins, dans la limite de 400 exemplaires par jour. Le paiement se fait directement en ligne afin d'opérer une livraison, sans contact physique ni signature, conformément aux recommandations des autorités sanitaires.

Accéder à la plateforme : https://masques-pme.laposte.fr

Contacts Presse :
Groupe La Poste : Anne-Sophie Maille, attachée de presse - anne-sophie.maille@laposte.fr - 07 60 70 77 28

CCI Paris Ile-de-France : servicedepresse@cci-paris-idf.fr - 01 55 65 70 52

CRMA Ile-de-France : Céline Mennesson, Directrice régionale de la communication : celine.mennesson@crma-idf.fr - 06 37 75 68 22

Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France : Aurélie Coen, Chargée de communication : aurelie.coen@idf.chambagri.fr - 06 74 94 97 82

https://www.cci-paris-idf.fr - Numéro d'urgence CCI : 01 55 65 44 44
www.crma-idf.com - Numéro d'urgence : 01 80 48 26 00